



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024

### Délibération n° 09

**Date de convocation**  
16.02.2024

**Date d'affichage**  
21.02.2024

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 34

**Objet : Approbation des conventions de réservation de logements entre Habitat 77 et la commune**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUMBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme L. MASSE – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

#### Absents représentés

M. D. VIGNEULLE par Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE par Mme F. SAVY – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme KD. ILLMANN par M. E. ALAMAMY – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE.

#### Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 077-217701226-20240226-DEL\_26FEV24\_\_9-DE



Madame Christiane LAFONT a été élue secrétaire de séance.

**Mme Murielle GOTIN, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

Habitat 77 construit une résidence de 20 logements collectifs sociaux et d'un local d'activités en rez de chaussée au 75 rue de Sommeville sur la commune.

Pour cette opération, la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud (GPS) a décidé de garantir à hauteur de 60% les emprunts contractés par Habitat 77 auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de cette opération.

Par délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2023, GPS a renoncé aux contingents de logements, que cette garantie d'emprunt est susceptible d'ouvrir en sa faveur, au profit de la Ville.

Les logements réservés sont les suivants :

- T3, PMR en RDC, d'une surface de 63,01 m<sup>2</sup> ;
- T3, au 1<sup>er</sup> d'une surface de 61,04 m<sup>2</sup> ;
- T4, au 1<sup>er</sup> d'une surface de 87,89 m<sup>2</sup>.

Par conséquent il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-après annexée qui définit les rapports entre HABITAT 77 et la commune pour la réservation desdits logements sociaux.

**Au vu de ces éléments, je vous propose d'autoriser la signature de la convention annexée.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R441-5,

VU la délibération du conseil communautaire DEL 2023/354 du 19 décembre 2023 relative à la garantie d'emprunt accordée à Habitat 77,

VU la convention de réservation de logements ci-annexée,

VU l'avis de la commission Prévention, Epanouissement éducatif, Social et Citoyen,,

CONSIDERANT les garanties d'emprunt accordées par la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud à hauteur de 60% à Habitat 77 pour la construction de 20 logements sociaux, sis 75 rue de Sommeville,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud a décidé de rétrocéder à la commune de Combs-la-Ville le contingent accordé par les bailleurs en contrepartie de cette garantie d'emprunt,

CONSIDERANT la nécessité de définir les rapports entre HABITAT 77 et la commune pour la réservation de logements sociaux au titre du contingent dit « communal » incluant le contingent accordé à l'agglomération,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 077-217701226-20240226-DEL\_26FEV24\_\_9-DE

S<sup>2</sup>LO

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de réservation de logements ci-annexée ainsi que tous documents relatifs à cette décision y compris les éventuels avenants.

Combs-la-Ville, le 26 février 2024

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**



**La secrétaire de séance**  
**Christiane LAFONT**



Pour : 34  
Contre : -  
Abstentions : -